

Gosier le 13 décembre 2021

**EXPLICATION DE VOTE  
CONTRE LA DECISION MODIFICATION et du LE BUDGET SUPPLEMENTAIRE**

Monsieur le Président, mes chers collègues,

J'interviens au nom des 22 élus de l'UME afin de vous exposer de la manière la plus claire les raisons pour lesquelles nous ne voterons aucun des 3 points suivants :

- 1) Fixation des montants d'attribution de compensation définitive de l'année 2021 versés aux communes membres.
- 2) Adoption de la décision modificative n°1 au budget primitif 2021 de la CARL
- 3) Examen et adoption du budget supplémentaire -exercice 2021

**Nous nous interrogeons déjà sur la forme.**

- 1) S'agissant des attributions de compensation définitive à verser aux communes membres, nous nous étonnons que la CLECT ne se soit pas réunie pour en discuter, émettre un avis, et présenter un rapport aux élus, comme le veut la réglementation.
- 2) Vous avez fait le choix aujourd'hui, de faire voter dans la même séance une décision modificative et un budget supplémentaire. Mais vous n'ignorez pas qu'en finance publique, il existe des règles élémentaires qui font que : on ne vote pas une décision modificative en même temps qu'un budget supplémentaire, qui en soi est une décision modificative, par ailleurs les décisions modificatives votées avant le BS sont reprises dans celui-ci. En faisant voter un BS et une DM dans la même séance, vous créez de la confusion dans l'esprit des élus, vous ne leur donnez aucune lisibilité budgétaire, donc aucune raison de voter favorablement en faveur ni de l'un, ni de l'autre documents.

- 3) Tous ces constats nous obligent à nous interroger sur la présentation extrêmement tardive de ces documents budgétaires et à conclure à un manque d'anticipation flagrant.

### **Maintenant Parlons du fond**

Après avoir pris connaissance des documents proposés par le président de la CARL, nous constatons plusieurs irrégularités, plusieurs insincérités, pour tout dire plusieurs procédures suspectes. Nous nous contenterons de citer 3 exemples :

1°) La décision d'ajouter la somme de 600.000€ pour le fonctionnement du SMEAG, nous interroge. Nous vous rappelons qu'un montant de 1.250.000€ affecté au SMO a été voté lors du budget primitif du 15 janvier 2021. Or, vous n'avez versé que 650.000€ ; ce que confirme le Président FRANCISQUE dans le quotidien daté d'aujourd'hui. Cependant vous sollicitez le conseil pour une demande supplémentaire de 600.000€.

Il s'agit de la somme exacte de ce que vous n'avez pas versé. Etes-vous en mesure de nous dire l'usage qui a été fait ces 600.000€ qui n'ont pas été versés au SMEAG ? **Fait plus grave !!** Le budget primitif a fait l'objet d'une manipulation. En effet la somme initiale (1.250.000€) s'est transformée en une nouvelle somme 1 850 000€. Ou allez-vous Monsieur Président ? Le chemin que vous empruntez mène tout droit au service de la CRC, Nous refusons de vous y accompagner.

2°) Vous récidivez sur les comptes 011, 012 et 65 en modifiant radicalement et illégalement le budget primitif avec des inscriptions budgétaires fantaisistes pour un montant de 2.100.000€. Par exemple :

- **Pour les charges à caractère général**, vous passez de 19 828 415€ à 20 628 415€ soit une augmentation de 800 000€,
- **Pour les charges du personnel** ; il en est de même, comme vous camouflez les 700.000€ que vous aviez inscrit le 2 décembre pour la rémunération du personnel non titulaire. Et dans les documents fournis pour le conseil d'aujourd'hui, vous avez inséré cette somme dans les comptes des agents titulaires. Monsieur le Président, vous voulez nous faire voter en toute opacité un supplément exorbitant de 700.000€, soi-

disant affecté tantôt au paiement du personnel contractuel tantôt au paiement du personnel titulaire.

- **Pour les charges de gestion courante** ; sans aucune explication crédible vous passez de 2 604 207€ à 3 204 207€ soit une augmentation de 600.000€ toujours en inscription directe au BUDGET PRIMITIF, en infraction totale avec la réglementation en vigueur.

En définitive le volume des prévisions inscrites dans ce budget supplémentaire, s'élèvent à 2.100.000 €. Nous l'estimons non seulement explosif, mais de plus fabriqué dans des conditions de légalité douteuse. Monsieur le Président, Vous ne reculez devant rien.

Dés lors nous comprenons que vous agissez de telle sorte que tous ces dépassements soient financés par l'augmentation scandaleuse des impôts locaux ; augmentation contestée à juste titre par les contribuables de l'agglomération.

Monsieur le Président, nous ne sommes pas simplement étonnés par votre hardiesse. Nous sommes atterrés par l'usage inquiétant que vous faites de l'argent public.

En notre qualité d'élu-es, il nous appartient de rendre compte aux électeurs qui nous ont donné délégation pour les représenter dans cette instance et de veiller à la gestion des deniers public à bon escient. Aujourd'hui, les faits signalés nous prouvent que ce n'est pas le cas. C'est tout le contraire !

**De ce fait, nous votons CONTRE les 3 points concernant les questions financières que vous avez mis à l'ordre du jour.**

Soyez certain, Monsieur Président, que des institutions judiciaires existent et qu'il nous appartiendra de les saisir le moment voulu afin que la clarté soit établie dans les comptes de la Communauté de l'Agglomération de la riviera du Levant.

Pour les 22 élu-es de l'UME-CARL

Lucien GALVANI